

Pour la seule année expirant le 30 juin 1907, la balance du commerce contre nous s'est élevée à pas moins de \$120,000,000. J'arrive à ce chiffre en prenant les rapports complets, jusqu'au 31 mars 1907 et en y ajoutant les autres rapports que l'on trouve dans les documents publiés par le ministère du Commerce et le ministère des Douanes. J'ai le devoir de supposer que ces chiffres sont exacts et officiels et cependant, ils constituent un étrange commentaire aux éloges que font du Gouvernement les honorables députés que nous avons entendus cet après-midi. Mes honorables amis ne sont-ils pas d'avis qu'il y a matière à réflexion dans ces chiffres ?

Et l'honorable ministre des Finances, quand il se vante de ses excédents se souvient-il de ses déclarations d'autrefois ? Il déclare avec orgueil que les excédents qu'il a accumulés depuis huit ou dix ans s'élèvent peut-être à \$90,000,000—j'espère que je ne commet pas d'injustice à son égard ; le chiffre en est peut-être plus élevé encore. Que disait-il en 1882 ou 1883, lorsqu'il redigeait le "Chronicle" d'Halifax et que le gouvernement conservateur annonçait un excédent ? Voici ce qu'il écrivait :

Si le gouvernement produisait ces excédents par quelques moyens magiques, il y aurait peut-être lieu d'en être reconnaissant à sir John Macdonald et à ses partisans, mais si on tient compte que chaque dollar de cet excédent est prélevé sur le peuple, sans l'ombre d'une excuse, qu'on n'a pas besoin de cet argent pour subvenir mêmes aux dépenses extravagantes du gouvernement, il n'y a pas de quoi se réjouir.

Or les dépenses extravagantes du Gouvernement d'alors n'atteignaient pas la moitié, pas les tiers des dépenses infiniment plus extravagantes auxquelles se livre le ministre des Finances actuel.

L'année suivante le gouvernement conservateur accusa un autre excédent qui excita encore la verve de l'honorable ministre des Finances et voici ce qu'il en disait :

Prélever tous les ans et inutilement des millions de dollars sur les consommateurs de ce pays, sans qu'il y ait une nécessité absolue, c'est un principe cardinal du ministre des Finances, que même ses meilleurs amis n'acceptent pas sans réserve. Ils comprennent que des excédents de plusieurs millions entassés dans la capitale sont autant d'argent enlevé à la circulation et au commerce du pays. Combien de temps le Canada pourra-t-il résister à ce drainage ? Il n'y résistera certainement pas de longues années encore.

Je recommande chaleureusement ces paroles de M. Fielding, rédacteur du "Chronicle" d'Halifax, à l'honorable M. Fielding, ministre des Finances du Canada. Sa prophétie trouve son accomplissement dans cette crise financière dont il est forcé de reconnaître l'existence dans le discours du trône. Il n'était pas possible de trouver de mots plus appropriés à la circonstance que ce paragraphe que j'ai pris la liberté de lire à la Chambre.

Encore un mot ou deux. Le discours du trône parle des compagnies de télégraphes et de téléphones et annonce qu'elles seront amenées sous le contrôle de l'Etat. Le véritable sens de ce paragraphe du discours du trône n'est pas très clair pour quelques-uns d'entre nous. Il est rédigé en ces termes :

Le moment est venu de placer, dans l'intérêt public sous le contrôle du gouvernement fédéral, les compagnies de télégraphes et de téléphones pourvues de chartes du Parlement fédéral. Un projet de loi sera présenté à cette fin.

L'honorable député qui a appuyé l'adresse (M. Lanctôt) y voit l'intention du Gouvernement de placer les compagnies de télégraphes et de téléphones sous le contrôle de la commission des chemins de fer du Canada. Il est possible que ce soit là la signification du paragraphe en question, mais la chose n'est pas dite. Quand l'honorable premier ministre prendra la parole, je lui serai reconnaissant de bien vouloir nous expliquer la signification exacte de ce passage du discours de Son Excellence.

Le discours du trône nous apprend aussi que la construction du chemin de fer transcontinental-national a fait de grands progrès et que 250 milles de la division Ouest sont ouverts au trafic. Me permettra-t-on de demander combien de milles de chemin sont ouverts au trafic sur la division Est qui est construite sous la surveillance du Gouvernement ? On me dit qu'il n'y en a pas un seul mille et j'aimerais entendre l'honorable premier ministre nous dire quand il espère livrer une partie de cette division au trafic. Pourra-t-il nous apprendre aussi à quelle date certaines parties de la division Ouest ont été ouvertes au trafic. Lors de mon récent voyage dans l'Ouest, j'ai cru comprendre qu'aucune partie de ce chemin n'était officiellement livré au trafic, mais que pour rendre service à la population le Grand-Tronc-Pacifique y transportait du grain et autres produits à Winnipeg.

Mais ce que je tiens surtout à savoir c'est quand la division Est, allant de Winnipeg à Port-Arthur sera prête à être exploitée, car nous entendons déjà parler de réclamations possibles de la part du Grand-Tronc-Pacifique si l'exploitation de son réseau était retardé par le défaut du Gouvernement de construire sa partie de la voie en temps opportun. Il est important de savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

Le discours du trône mentionne d'autres projets de loi que je ne discuterai pas en ce moment. La Chambre en sera saisi, de même que du traité français, en temps et lieu. Mais relativement au projet de loi concernant la réforme de la loi électorale, je suis prêt à lui donner mon plus cordial appui. J'ai soulevé cette question en 1906, en demandant la formation d'un comité, alors que le juge en chef du Canada était